Résolution DAC

- **Culture pour tous, oui ; culture de masse, non**
- **Déprécarisation des vacataires**
- **Création de postes statutaires (*A,B et C*)**
- **Transparence sur les embauches**

Pour les Conservatoires

- Abandon de la transformation insidieuse de nos conservatoires en M.J.C ou centres d'animation, et des enseignants en animateurs.
- Maintien d'un vrai volontariat pour les enseignants des T.A.P (*Temps d'Activité Périscolaire*)
- Revalorisation drastique du R.I (*régime indemnitaire*) des enseignants.
- Pour le passage des A.S.E.A (Assistants-cadres B) en P.E.A (Professeurs-cadres A) par l'organisation régulière d'examens professionnels sur dossier et entretien, ainsi que par l'utilisation généreuse de l'article 8 du statut des P.E.A de la Ville de Paris.
- Augmentation significative du ratio promu/promouvable.

Pour les bibliothèques

- Augmentation du budget général des acquisitions
- Accessibilité pour toutes les personnes handicapées.
- Elargissement de l'éligibilité à la N.B.I, au-delà des Q.P.P.V (quartiers prioritaires de la politique de la Ville).
- Maintien du volontariat pour l'ouverture du dimanche, avec la présence obligatoire d'un responsable et d'u nombre suffisant d'agents.
- Augmentation de la dotation horaire des agents d'entretien ; fin immédiate et définitive des situations de travail isolé.

Pour les Ateliers Beaux-Arts

- Contre le projet d'Etablissement remettant en cause les cycles d'enseignement calqués sur le calendrier de l'Education Nationale
- Pour le maintien des modèles physiques dans les cours
- Pour le maintien d'une vraie collégialité dans la gouvernance des centres
- Intégration des Professeurs dans le corps des P.E.A.